



Le + syndical

CGC - DGFIP

Immeuble Turgot - Télédéc 909 - Pièce 175 R
86-92, allée de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01 53 18 01 73 – Fax : 01 53 18 01 95

Mèl. : cgc-bn@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU DE LA CAPN N°2 du 26 septembre 2013

Cette CAP prévue pour durer 2 jours s'est finalement terminée le 26 septembre soir puisque le mouvement n'a été pas modifié, sauf sur le traitement réservé à la collègue titulaire du SIP St Germain en Laye sud.

Il faut préciser que le nombre de mutations était réduit si l'on enlève les promotions sur place suite aux redistributions d'indice des SPF. A noter qu'un poste HEB gestion publique (MOULINS) reste vacant, ce qui ne manque pas de susciter des interrogations .

Cela confirme le pressentiment que nous avons sur les conséquences des mesures relativement généreuses prises au cours des exercices précédents pour accompagner la fusion

Par ailleurs, nous avons insisté pour que dès 2014, il ne soit pas opposé à la filière GP, la notion de double saut pour les postes reclassés 1040 puisque le 1015 n'existait pas ; à défaut, cette redistribution se révélerait être un leurre.

La DGFIP a confirmé la défiliarisisation des postes en 2015, et n'a pas démenti que le reclassement serait repoussé ; cette position nous paraît souhaitable pour permettre une stabilisation des équipes ce qui n'empêchera pas des modifications dans le classement des postes en raison de l'évolution de la cartographie et de la redistribution des indices SPF au fur et à mesure du départ des conservateurs.

Pour les prochaines CAP, nous ne pouvons que conseiller aux collègues d'adresser une copie, si possible avec l'avis du directeur, tant au siège que sur nos boîtes aux lettres.

Vous trouverez ci-après notre déclaration préliminaire :

« la CGC-DGFIP souhaite appeler l'attention sur deux éléments qui conduisent à une conclusion commune .

Le 1° point concerne les suppressions d'emplois pour 2014, annoncées pour 2200 à 2500 emplois. Ces suppressions vont être réparties, une fois de plus au dernier trimestre.

Il est dommage que l'on continue d'aller à l'aveugle au gré des lois de finances, alors que la démarche stratégique aurait pu permettre une vision pluriannuelle.

Le 2° point concerne ce mouvement où l'on relève un nombre important de promotions sur place, et cela résulte des mesures prises pour la fusion. Ces deux éléments conjugués arrivent à une conclusion identique qui se traduit par des pertes de repères chez les cadres ; et il est souhaité que la gestion des emplois et de s compétences soit réactualisée ».

Louis LIOGIER
Catherine CELESTIN
